

Archives communales de Montsinéry-Tonnégrande

Etat civil de Montsinéry

Déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves

3E 1/1* 1834

© Commune de Montsinéry-Tonnégrande, tous droits réservés

Declaration de Decès.

Petit Cayenne, le 15 Janvier 1794.

Monsieur Charles-Louis, Commandant de quartier de Saint-Jean
Conformément à l'ordonnance, je soussigné, Monsieur L. Commandant de quartier
fais la déclaration de la mort du Nègre, nommé Hercules qui a eu lieu
hier soir à onze heures, par le Nègre, nommé D'Isle, Monsieur, et son
humble serviteur. Signé, Leslog.

En Conformité de l'ordonnance Royale du quatre-vingt Mille huit cent
quatre-vingt et en exécution de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur du
15 Novembre dernier. Le Mercredi, quinze du mois de Janvier Mil
sept cent quatre-vingt quatre, après avoir inscrit son nom, le défendeur
et de plus du dit Nègre, il a été par nous autorisé à faire
inhumer au lieu de sépulture, sur son habitation, son esclave de même
nommé, âgé de cinquante neuf ans, décédé sur son habitation le
Mardi quatorze du courant à onze heures. Le dit défendeur
déclaration avec un des Registres sera tenu au greffe du Siege Royal,
Le Commandant de quartier de Saint-Jean.

Leslog

Declaration de Naissance

Aujourd'hui, jeudi, vingt-trois du mois de Janvier de l'an
mil huit cent quatre-vingt quatre, Pardevant nous Charles-Louis
Nègre, hôte, commissaire commandant de quartier de Saint-
Jean, est comparue la demoiselle Thérèse, dite Doreca, habitante
au dit quartier, laquelle a déclaré qu'elle a donné naissance
à un enfant de sexe masculin, que l'on a nommé Noël: et
qu'elle a eu lieu le dit jour de Janvier de l'an quatre-vingt quatre
à onze heures et a été accouchée d'un enfant de sexe masculin
qu'elle a nommé Jean-François. Leditte déclaration a été
faite, à l'ordonnance Royale et en exécution de l'arrêté de
Monsieur le Gouverneur. Leditte déclaration a été
inscrite dans le registre de son nom et a été déposée au
greffe du Siege Royal: et l'on a déclaré et a été
conformément à l'ordonnance de Monsieur le Gouverneur.
Ce jour date en son que dessus.

Leslog

163
Déclaration de Naissance

Ce jour d'hui Lundi vingt quatre du mois de Février
de l'An mil huit cent trente quatre; Conformément à
l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente
trois et en exécution de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur
du six novembre dernier; Le Sieur Duchesne, propriétaire
du quartier de Haut Sirey, par son fils
au date du vingt trois du courant, nous a déclaré qu'il
est sept du courant, sa femme nommée Clara est de son
habitation accouchée d'un enfant du sexe masculin
qui s'appellera Gaetan, en l'An Gaetan, le dépôt de la dite
Déclaration avec son acte de Naissance aura lieu au greffe
du Siège Royal;
Le Commissaire Commandant du quartier de Haut Sirey.

Gaetan

Déclaration de Naissance

Ce jour d'hui Vendredi sept du mois de Mars de l'An
mil huit cent trente quatre; Conformément à l'ordonnance
Royale du quatre août mil huit cent trente trois et en
exécution de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur, du six
novembre dernier; Et comparu M. le Juge Jean Marie
Guillaume Cabanne, lequel nous a déclaré que
le six du dit mois de Mars à deux heures de relevée
la siegelle nommée Thérèse est accouchée d'un habitant
M. le J. Jacques appartenant à Monsieur de Courcy époux de
M. de Courcy à Rouen; d'un enfant du sexe féminin,
après avoir inscrit sur deux Registres la Déclaration de l'enfant
pour être un de ses Registres, déposé au greffe du Siège Royal
Monsieur Cabanne a signé avec nous après lecture,
Le Commissaire Commandant du quartier de Haut Sirey.

M. Cabanne

Gaetan

Declaration de Naissance

Le jour du Samedi quinze du mois de Mars mil huit cent trente quatre Conformément à l'ordonnance Royale et en l'exécution de l'arrêté du Ministère de l'Intérieur; intervenue au dit Registre; Le Sieur Virgile habitant propriétaire au quartier de Mont-Sinoy, par sa lettre en date du quinze du dit mois de Mars, nous a déclaré que le quatorze du courant, à six heures du matin, sa femme nous a présenté et accouché d'un enfant du sexe masculin; l'adépôt de l'adite Declaration avec un del Registre aura lieu au Greffe du Siège Royal, -
Le Commandant du quartier de Mont-Sinoy

Virgile

Declaration de Décès

Le jour du Samedi dix du mois de Mars mil huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance Royale et en l'exécution de l'arrêté du Ministère de l'Intérieur; intervenue au dit Registre; La Dame Marie habitante propriétaire au quartier de Mont-Sinoy, par sa lettre en date du dix de ce mois de Mars nous a déclaré que le quinze du courant à six heures de la matinée son frère nous a présenté franc de âge de trente trois ans et âgé; l'adépôt de l'adite Declaration avec un del Registre aura lieu au Greffe du Siège Royal, -
Le Commandant du quartier de Mont-Sinoy

Marié

Declaration de Naissance,

Le jour d'hui Lundi dix sept du mois de Mars de l'an
mil huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance
Royale et en exécution de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur
en Date du dix novembre mil huit cent trente trois,
M. Cresson (cadet) Régisseur de l'Habitacion de St
Louis en l'île, en présence de Marc Sirey, par la
lettre ordonnée du dix sept du courant, nous a déclaré
que la négresse nommée Sarah. Est accouchée le
trois du dit mois de Mars, d'un enfant du sexe
masculin, le dépôt de ladite déclaration avec un
dit Registre aux archives au Greffe du Siège Royal,
le Commissaire Commandant du quartier de St Louis Sirey,

(Signature)

Declaration de Décès,

Le jour d'hui mardi dix huit du mois de Mars
de l'an mil huit cent trente quatre, Conformément
à l'ordonnance Royale et en exécution de l'arrêté
de Monsieur le Gouverneur, ordonné du dix
novembre mil huit cent trente trois, C. Malan,
poursuivant Madame Marie Sirey habitant et
propriétaire au quartier de St Louis Sirey, par
la lettre ordonnée du dix huit du courant, nous
a déclaré que le sieur nommé Picquet, âgé
de quatre vingt quatre ans est décédé le dix
huit du dit mois de Mars, à quatre heures de
la matinée, le dépôt de ladite déclaration avec
un dit Registre aux archives au Greffe du Siège Royal,
le Commissaire Commandant du quartier de St Louis Sirey,

(Signature)

4.

Déclaration de Décès

Ce jour'hui mercredi dix-neuf du mois de Mars de l'an mil huit cent trente quatre; Conformément à l'ordonnance Royale et en exécution de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur, en date du sixième de mil huit cent trente trois, Et comparant à Demoiselle Chère de, dite Doust, habitante au quartier de Mont-Sièges, laquelle nous a déclaré qu'elle le mardi dix sept du courant, la vénérable femme Adèle de l'âge de trente quatre ans appartenant aux héritiers Dominique, est décédée à cinq heures de la matinée, l'édite déclaration a été inscrite au double de deux Registres, le dépôt d'un des Registres aura lieu au Greffe du Siège Royal; et de l'édite déclarante interpellée conformément à la loi, en déclarée sans avoir signé,
Le Commissaire Commandant au quartier de Mont-Sièges,

Monsieur

Déclaration de naissance

Ce jour'hui vendredi vingt six du mois de Mars de l'an mil huit cent trente quatre; Conformément à l'ordonnance Royale et en exécution de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur en date du sixième de novembre mil huit cent trente trois, M^r Auguste habitant propriétaire au quartier de Mont-Sièges, par sa lettre en date du vingt six du courant, nous a déclaré qu'il a vu naître à six heures du soir d'un enfant du sexe féminin, le dépôt de l'édite déclaration avec un des Registres aura lieu au Greffe du Siège Royal, et le Commissaire Commandant au quartier de Mont-Sièges.

Gentouse

Déclaration de naissance.

Ce jour Mercredi vingt six du mois de Mars de
l'année mil huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnan-
ce Royale et en exécution de l'arrêté de Monsieur le
Gouverneur du six novembre mil huit cent trente
trois, M. Matthioli, père, habitant propriétaire au quartier
de Mont Sirey, par son acte en date du vingt cinq du
courant, nous a déclaré que la susdite nommée
Stéphanie, âgée de vingt un ans, a présentement
à sa fille la susdite nommée Elisabeth Catherine
est accouchée de son habitation le samedi vingt deux
du dit mois de Mars à sept heures trois quarts
du soir, d'un enfant du sexe masculin; l'adépôt
de ladite déclaration avec un des Registres aux
lieux au Greffe du Siège Royal,
le Commandant du quartier de Mont Sirey

Gentouse

Déclaration de décès.

Ce jour Vendredi trois du mois d'Avril de l'année mil
huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnan-
ce Royale et en exécution de l'arrêté de Monsieur le
Gouverneur du six novembre mil huit cent trente
trois, M. Bernier, Régisseur de l'habitation Mont Jacques
appartenant à M. Demard, quetuel, singulier à Roussy,
par son acte en date du deux du courant, nous a déclaré
que l'enfant de la susdite nommée Thérèse, susdite
femise, née le cinq du mois de Mars dernier, nommée
Corine est décédée le huitième de ce mois de Mars dernier
le dépôt de ladite déclaration avec un des Registres aux
lieux au Greffe du Siège Royal,
le Commandant du quartier de Mont Sirey

Gentouse

1163
Déclaration de Naissance.

Ce jour de'hui dimanche seize du mois d'avril. Mil huit cent quatre-vingt quatre. Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent quatre-vingt, et à l'arrêté local du six novembre de la même année; Le sieur Nicolas pour habitant propriétaire au quartier de Mont-Sénery, nous a déclaré par sa lettre du quatre Mars dernier, qui nous est parvenue. Et pour que le Négre nommé Martin, âgé de l'écarterie quatre-vingt ans, son épouse, et accouché par son habitation de Bell. né, le vingt huit du mois dernier à six heures du matin. En foi de quoi nous avons dressé le présent acte par triplicata, et avons signé.

Le Vicé-Président Commissaire Commisnaire du quartier de Mont-Sénery.

D. Mathieu

Déclaration de Naissance

Ce jour de'hui le dix huit du mois d'avril. Mil huit cent quatre-vingt quatre. Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent quatre-vingt, et à l'arrêté local du six novembre de la même année; Le sieur Lebaupre habitant Propriétaire au quartier de Mont-Sénery, nous a déclaré par sa lettre du vingt du courant, que la Négresse nommée Babat son épouse, et accouché par son habitation de Maspéto, le dix huit du présent mois, d'un enfant du sexe féminin, qui sera nommé Félicie.

En foi de quoi nous avons dressé le présent acte par triplicata, et avons signé.

Le Vicé-Président Commissaire Commisnaire du quartier de Mont-Sénery.

D. Mathieu

Déclaration de Noël

Aujourd'hui Mardi Vingt cinq du mois de Avril. Mil huit Cent
Cent trente quatre. Conformément à l'ordonnance Royale en ce qui concerne Noël. Mil huit
cent trente quatre, et à l'arrêté Royal du 17 Novembre 1789, Monsieur
L'Espe habitant Procureur au quartier de Nord, j'ai par sa lettre du six sept en Courant, qui nous est parvenue le jour, que le
Miquillon, Noémie Cécile âgée de vingt ans, dépendant de son père, Monsieur
dit. J. petit. Enjume, y est décerné le même jour à deux heures du matin
En foi de quoi nous avons dressé le présent acte, en triplicat, et
avons signé.

Le Lieutenant Commissaire Commandant du quartier de Nord, j'ai par sa lettre du six sept en Courant, qui nous est parvenue le jour, que le

L. H. H. H.

Déclaration de Noël

Aujourd'hui Vendredi Vingt cinq du mois de Avril. Mil huit
Cent trente quatre. Conformément à l'ordonnance Royale en ce qui concerne Noël. Mil huit
cent trente quatre, et à l'arrêté Royal du 17 Novembre 1789, Monsieur
L'Espe habitant Procureur au quartier de Nord, j'ai par sa lettre du six sept en Courant, qui nous est parvenue le jour, que le
Miquillon, Noémie Cécile âgée de vingt ans, dépendant de son père, Monsieur
dit. J. petit. Enjume, y est décerné le même jour à deux heures du matin
En foi de quoi nous avons dressé le présent acte, en triplicat, et
avons signé.

Le Lieutenant Commissaire Commandant du quartier de Nord, j'ai par sa lettre du six sept en Courant, qui nous est parvenue le jour, que le

L. H. H. H.

1773 Déclaration de Décès

Aujourd'hui Mercredi Sept du mois de Mai de l'an mil
Sept cent quatre-vingt quatre. Conformément à l'ordonnance Royale
du quatre août mil huit cent trente trois, et au décret de l'Assemblée
Générale du 17 novembre dernier. Mademoiselle Sus. pas la lettre
du 17 du courant: nous à déclarer: qu'elle n'est pas Commandant
nommé Sidor. âgé de cinquante Sept ans. Est décédé Sus. son
habitation dite de Bell-terre. Située au quartier et Marée de
Mont-Sinay, le quinze février dernier. Le dépôt de la dite
déclaration avec un double de ce Registre. aura lieu au greffe
du Siège Royal de cette Colonie. De la Couronne Française.
Le Commissaire Commandant du quartier de Mont-Sinay.

[Signature]

Déclaration de Naissance

Aujourd'hui Jeudi vingt deux du mois de Mai de l'an mil
Sept cent quatre-vingt quatre. Conformément à l'ordonnance Royale
du quatre août mil huit cent trente trois, et au décret de l'Assemblée
Générale du 17 novembre dernier. Mademoiselle Sus.
Mlle habitante propriétaire au quartier et Marée de
Mont-Sinay, nous a déclaré par sa lettre du vingt un
du courant: que sa fille nommée Prudence épouse de
M. le sieur Jean-Baptiste Sou-Blanc, Est accouchée d'un
fils habitant dite de Bell-terre. le vingt deux du courant. Son
enfant du sexe féminin. qu'elle a nommée Eulagie.
Le dépôt de la dite déclaration avec un double de ce Registre.
aura lieu au greffe du Siège Royal de cette Colonie.
Le Commissaire Commandant du quartier de Mont-Sinay.

[Signature]

Declaration de Naissance

Aujourd'hui Lundi vingt Six du mois de Mars de l'an mil huit cent treize quatre. Le Gouvernement de l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent treize et un de l'arrêté de l'arrêté Local du six novembre dernier. M. Leclau glade habitant propriétaire au quartier de Nivernais de Mont Suissey a déclaré par sa lettre en date du vingt deux du courant, qu'il a eu pour sa femme, qui est elle-même née à l'époque de son établissement en France, à Paris le vingt de ce mois, un enfant du sexe Masculin, qui sera nommé A. Delphe, et a déposé de ladite déclaration avec un double Registre, aux lieux au greffe du Juge Royal de cette Colonie de Cayenne Guyane Française.

Le Commissaire Commandant du quartier de Mont Suissey.

M. Leclau

Declaration de Décès

Aujourd'hui Lundi six du mois de Juin de l'an mil huit cent treize quatre. Le Gouvernement de l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent treize et un de l'arrêté de l'arrêté Local du six novembre dernier. Madame veuve M. de la Roche habitante propriétaire au quartier de Mont Suissey, a déclaré par sa lettre en date du six du courant, qu'elle a eu pour son mari, qui est lui-même né à l'époque de son établissement en France, à Paris le vingt trois de ce mois, un enfant du sexe Masculin, qui sera nommé Jean Louis de la Roche, et a déposé de ladite déclaration avec un double Registre, aux lieux au greffe du Juge Royal de cette Colonie de Cayenne Guyane Française.

Le Commissaire Commandant du quartier de Mont Suissey.

M. de la Roche

1665

Déclaration de Décès

Aujourd'hui, lundi sixième du mois de juin de l'an mil huit cent trente quatre. Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente trois et en exécution de l'arrêté local du six novembre dernier, M. Niviere, veuve habitant propriétaire au quartier et Rivière de Saint-Louis, nous a déclaré par son lettre viduée du huit des courants, qui nous est parvenue ce jour, que son aîné est décédé comme l'âge de trois ans et dix jours de son habitation à la Nouvelle-Orléans le cinq de ce mois, et qu'il s'agit d'un enfant de sexe masculin, et que son nom est inscrit dans le registre de l'état civil au Greffe du Siège Royal de cette Colonie de Cayenne. Plus une procuration.

M. le Commissaire Commandant du quartier de Saint-Louis.

[Signature]

Déclaration de Décès

Aujourd'hui, lundi sixième du mois de juin de l'an mil huit cent trente quatre. Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente trois et en exécution de l'arrêté local du six novembre dernier, M. Niviere, veuve habitant propriétaire au quartier et Rivière de Saint-Louis, nous a déclaré par sa lettre viduée du six des courants, qui nous a été remise ce jour, que son aîné est décédé comme l'âge de deux ans et dix jours de son habitation à la Nouvelle-Orléans le vingt deux dernier. Et qu'il s'agit d'un enfant de sexe masculin, et que son nom est inscrit dans le registre de l'état civil au Greffe du Siège Royal de cette Colonie de Cayenne. Plus une procuration.

M. le Commissaire Commandant du quartier de Saint-Louis.

[Signature]

1867
Déclaration de Décès

Aujourd'hui Mardi premier du mois de juillet de l'an mil huit cent quatre-vingt quatre, Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente trois, et en exécution de l'arrêté local du six novembre dernier, M. Westphal, habitant propriétaire au quartier de Niviers de Mont Sirey, nous a déclaré par la lettre du trente juin dernier que son épouse la nommée le curier âgé de cinquante trois ans, est décédée sur son habitation dite St. Louis le Lundi trente juin dernier à trois heures de la nuit et à été inhumé le même jour, le dépôt de ladite déclaration aura eu lieu deux Registres aura lieu au Greffe du Siège Royal de cette Colonie de Cayenne Guayana Française, Le Commissaire Commandant du quartier de Mont Sirey,

[Signature]

Déclaration de Décès

Aujourd'hui Mercredi sept du mois de juillet de l'an mil huit cent quatre-vingt quatre, Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente trois, en exécution de l'arrêté local du six novembre dernier, M. Mathieu, père, habitant propriétaire au quartier de Niviers de Mont Sirey, nous a déclaré par la lettre du huit du courant que la respectable épouse de son épouse âgée de cinquante ans, décédée sur son habitation dite le petit Sirey, trois heures du soir de juillet à deux heures de l'après-midi et a été inhumée le même jour à deux heures de l'après-midi au Greffe du Siège Royal de cette Colonie de Cayenne Guayana Française, Le Commissaire Commandant du quartier de Mont Sirey,

[Signature]

11.
Déclaration de naissance

Aujourd'hui mercredi trois du mois de Septembre de l'an mil huit cent trente deux, Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente deux et en exécution de l'arrêté local du dix novembre dernier, les Sieurs Nominés Négociants de l'habitation Mout-Jacquard de ce quartier de Nériès du Mont Sincere, nous en déclarant par la présente acte au deux du cent quatre vingt sixième M. Marie à accouché d'un enfant d'un sexe féminin qui sera appelé Agnès; le dépôt de la dite déclaration avec un double Registre aura lieu au greffe du siège Royal de cette Colonie de Cayenne Guyane Française le Comissaire Commandant du quartier de Mont Sincere,

[Signature]

Déclaration de naissance

Aujourd'hui mercredi dix Sept du mois de Septembre mil huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente deux et en exécution de l'arrêté local du dix novembre dernier, M. J. Nériès habitant propriétaire au quartier de Nériès de Mont Sincere, nous en déclarant par la présente acte au deux du cent sept du cent quatre vingt sixième M. Marie à accouché d'un enfant d'un sexe masculin à qui il a donné le nom de Pierre Pierre; le dépôt de la dite déclaration avec un double Registre aura lieu au greffe du siège Royal de cette Colonie de Cayenne Guyane Française le Comissaire Commandant du quartier de Mont Sincere,

[Signature]

Declaration de D'écès

M. de la Roche-Beaucourt, Juge de la Cour de la Colonie de Cayenne Française.

Le jour d'hui, samedi, vingt et sept septembre mil huit cent
vingt quatre, Conformément à l'ordonnance Royale du
quatre août mil huit cent trente trois et en exécution
de l'arrêté local du dix novembre dernier, M. de la Roche-
Beaucourt, nous a déclaré par la lettre ci-dessus du dix huit
septembre dite année, une herse ou Crête appartenant à
M. de la Roche-Beaucourt, habitant à la ville de Cayenne au
quartier d'Orléans; Et d'écès la dite herse ou Crête
à l'habitant de la ville de Cayenne, dit le quartier de
Mad. de la Roche-Beaucourt, dit le quartier de la Roche-
Beaucourt; le dépôt de la dite déclaration avec un double
de la dite herse ou Crête au Greffe du Siège Royal de cette Colonie
de Cayenne Française.

(Signature)

Declaration de D'écès

Le jour d'hui, lundi, vingt deux septembre
mil huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance Royale
du quatre août mil huit cent trente trois et en exécution
de l'arrêté local du dix novembre dernier, M. de la Roche-
Beaucourt, nous a déclaré par la lettre ci-dessus du dix huit
septembre dite année, une herse ou Crête appartenant à
M. de la Roche-Beaucourt, habitant à la ville de Cayenne au
quartier de la Roche-Beaucourt, dit le quartier de la Roche-
Beaucourt; le dépôt de la dite déclaration avec un double
de la dite herse ou Crête au Greffe du Siège Royal de cette Colonie
de Cayenne Française.

(Signature)

12

Déclaration de naissance

Aujourd'hui mercredi vingt quatre Septembre mil huit cent trente quatre. Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente trois et en exécution de l'arrêté local du dix novembre de ce mois M. Lesage habitant propriétaire au quartier de Rivière de Mont Suissey, nous a déclaré par la présente acte du quatre du courant: qu'il a été en dit lieu la d'entre nous une fille nommée Pauline et que son habitant dit lieu est l'apaiseur de son dit quartier. accouchée d'une enfant du sexe féminin qu'elle a nommée Pauline. Le dépôt de ladite déclaration avec son double enregistré aura lieu au greffe du Siège Royal de cette Colonie de Cayenne le sixième franc aille.

Le Commissaire Commandant du quartier de Mont Suissey

Pauline

Déclaration de naissance

Aujourd'hui mercredi huit du mois d'octobre mil huit cent trente quatre. Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente trois et en exécution de l'arrêté local du dix novembre de ce mois M. Mathieu Gère, habitant propriétaire au quartier de Rivière de Mont Suissey, nous a déclaré par la présente acte du quatre du courant: qu'il a été en dit lieu la d'entre nous une fille nommée Pauline et que son habitant dit lieu est l'apaiseur de son dit quartier. accouchée d'une enfant du sexe féminin, auquel il a donné le nom de Pauline. Le dépôt de ladite déclaration avec son double enregistré aura lieu au greffe du Siège Royal de cette Colonie de Cayenne le sixième franc aille.

Le Commissaire Commandant du quartier de Mont Suissey

Pauline

Déclaration de naissance,

Aujourd'hui mardi dix huit octobre mil huit cent quatre-vingt quatre. Conformément à l'ordonnance royale du quatre août mil huit cent trente trois et en l'exécution de l'arrêté local du dix novembre dernier, M. C. habitant à nous déclaré par sa lettre susdite de ce jour, que dans la nuit du six au dix sept du courant, l'enfant d'une femme d'habitation dite la union s'écrit au quartier de Rivière de Mont-Sioux, accouchée d'un fils, âgé de six mois et demi, nommé André. La déclaration a été faite dans le Registre civil au Greffe du Siège Royal de cette Colonie de Cayenne Française, et le Commissaire Commandant du quartier de Mont-Sioux



Déclaration de décès,

Aujourd'hui mardi huit du mois de décembre mil huit cent quatre-vingt quatre, Conformément à l'ordonnance royale du quatre août mil huit cent trente trois et en l'exécution de l'arrêté local du dix novembre dernier, le Sieur Blaise fils, habitant au quartier de Mont-Sioux, nous déclare par sa lettre susdite du courant, que le jour du dit décès de décembre, que son épouse nommée Marie âgée de environ trente ans et d'habitation dite la Rivière de Mont-Sioux quartier de Mont-Sioux; a été déclarée morte. La déclaration a été faite dans le Registre civil au Greffe du Siège Royal de cette Colonie de Cayenne Française, et le Commissaire Commandant du quartier de Mont-Sioux



111
165

Lors et arrêté par nous soussigné Commissaire
Commandant du quartier de Mont-Siècle, le présent Register
pour l'année 1835. Ce jourd'hui 1^{er} janvier 1835,
il résulte qu'il y a eu 11 naissances de
Chevaliers du quartier de Mont-Siècle à 19 individus,
les décès à 23 individus, les plus des naissances de
ce jourd'hui moi et au quel de l'année.

[Signature]